



VILLAGES DU LAC DE PALADRU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017

Présents :

MC. CLOR préside la séance en l'absence de G. SEIGLE-VATTE – JP. BRET, Maire délégué du Pin.

D. CARRON – J. FOROT – M. TRAVERS – J. GARIN – Ch. PEROT – Ph. ACCORSO – C. SANCHEZ-LAFAURIE – L. KAISSARIS – C. COLLOMB – E. ORTIZ – B. MATHIAS – D. SEYVE – C. MOINE -

Excusés ou absents :

RX. FAIVRE-PIERRET (pouvoir à J. GARIN) – E. MERMET (pouvoir à L. KAISSARIS) – P. MEUNIER-BEILLARD (pouvoir à Ch. PEROT) – C. CLOR (pouvoir à Ph. ACCORSO) – G. SEIGLE-VATTE (pouvoir à JP. BRET) – A. VERRIER – E. GUINET – F. TERRIER – F. CHEVALLET - D. GUILLAUD (pouvoir à E. ORTIZ) – P. MAILLEY -

Secrétaires de séance : Laurence Kaissaris et Christiane Pérot

Remarques formulées sur le compte-rendu du 20 juillet :

- Page 3 dernière ligne du point 2 : écrire « voies » voix.
- Page 5 dernière ligne du point 8 : après « activité sportive » ajouter « payante »

Ch. Pérot fait remarque qu'une fois diffusé, le compte-rendu ne doit plus faire l'objet de corrections. Les élus qui ne sont pas d'accord s'expriment en séance suivante. En cas d'absence, ils le font par mail et la correction se fait lors de l'approbation du compte-rendu. Cela évitera les envois successifs source d'erreurs.

Il est décidé d'adresser les corrections au secrétaire de séance.

Ces remarques étant enregistrées, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1) – SEDI : EP-PALADRU enfouissement Bt & FT centre bourg TR2 réseau éclairage public
- 2) – SEDI : LE PIN – Travaux Extension lotissement communal
- 3) – Dossier écoles :
 - a. Achat de fournitures scolaires
 - b. Frais de fonctionnement médico scolaire de Voiron pour les écoles

- c. Demande de remboursement : trop perçu à la cantine de Paladru pour les familles BONO et CORNU
- 4) – Cœur de Village : aménagement, demande de subvention au Conseil Départemental
- 5) – Multi-Accueil de St Pierre de Paladru : Règlement de fonctionnement
- 6) – Grand Angle : convention subvention culture
- 7) – Dossier Salle Pallas :
 - a. Demande de remboursement de frais d'expertise
 - b. Devis pour changer de place la porte de secours
- 8) – City Park : marché
- 9) - CAPV : marché mutualisé pour la fourniture de signalisation verticale
- 10) - CAMPING : travaux des berges
- 11) - Cérémonie des vœux : dates et lieux
- 12) - Déclaration d'intention d'Aliéner (DIA)
- 13) - Questions diverses

1) - SEDI : EP-PALADRU enfouissement BT & FT CENTRE BOURG TR2 RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC

Il s'agit des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public du centre bourg (de la Boulangerie à Précuit).
Montant des travaux : 35 962€ TTC – Une subvention de 7 000€ a été accordée. Reste à charge de la commune, hors subvention : 17 746€.

L'autorisation donnée au Maire pour signer la Convention a été votée à l'unanimité.

Par ailleurs, a été évoqué l'idée de repenser l'éclairage public en vue d'une économie d'énergie notamment la remise en question de l'éclairage des villages la nuit. Une étude sera faite ainsi qu'une description de l'état du parc actuel.

2) - SEDI : LE PIN TRAVAUX EXTENSION LOTISSEMENT COMMUNAL

Il s'agit du projet de construction de maisons et d'une résidence pour seniors dont les terrains sont proches de l'école des Platanes au Pin. Il faut revoir les travaux d'extension du lotissement et le montage financier en cours qui semble remis en cause. Le montant total de ces travaux est estimé à 119 961€ et en principe, la commune devait prendre en charge 50% et Valrim (constructeur) également.

JP. Bret demande de provoquer une réunion entre ENARDIS et le SEDI dans les meilleurs délais.

Les travaux d'extension du lotissement sont approuvés à l'unanimité.

3) – DOSSIER ECOLES :

a. Achat de fournitures scolaires

MC. Clor explique qu'une réunion s'est tenue cette semaine avec les directrices des deux écoles, en présence du maire et d'élus. Les pratiques n'étant pas les mêmes, il a fallu trouver une solution pour mettre tout le monde sur le même pied d'égalité. Il a été proposé d'harmoniser les crédits scolaires et de partir sur un montant de 41€/élève. Pour maîtriser le nombre de photocopies, une ramette de papier par élève sera attribuée à chaque école. Si l'utilisation est plus élevée, les directrices en achèteront sur leur budget.

Il est également demandé, pour le Pin, d'accorder une subvention de 3 000€ pour l'achat de manuels scolaires sachant que pour Paladru, l'achat a déjà été réalisé et que le Pin avait décidé de le reporter.

Concernant le transport pour se rendre à la Piscine, 1 seul car sera pris en charge pour Paladru au lieu de 2 cars utilisés précédemment. Seuls les niveaux scolaires obligatoires se rendront à la piscine soit 3 niveaux pendant 3 ans pour atteindre 30 séances de piscine par enfant.

Pour information, Le Pin rejoint la Piscine de Moirans. JP Bret rappelle que la CAPV a versé 750 000€ pour la piscine de Moirans et qu'il est donc logique que les communes puissent en bénéficier.

Sont donc soumises au vote les propositions suivantes :

- **41€ par élève sur chaque école**
- **1 ramette de papier par élèves (254)**
- **3 000€ de subvention pour l'achat de manuels scolaires pour l'école du Pin**
- **Reprise du transport (1 car) et des entrées piscine pour les niveaux scolaires obligatoires**
- **Reprise du contrat de maintenance du photocopieur et des consommations téléphoniques de l'école.**

Les élus, à l'unanimité, entérinent l'ensemble des propositions ci-dessus.

b. Frais de fonctionnement médico scolaire

Le rapprochement des deux communes nous oblige à ne faire qu'une convention pour les deux écoles. C'est une participation aux frais de fonctionnement du centre médico scolaire—de Voiron. Il s'agit donc de voter une contribution correspondant à 0,58€ par élève du secteur primaire soit $(118+136) \times 0,58€ = 147,32€$

Vote unanime des élus pour verser 147,32€

c. Demande de remboursement pour trop perçu

Dans le cadre des inscriptions à la cantine, Paladru faisait payer une partie d'avance. Après vérification, il s'avère que deux familles ont versé plus qu'il ne fallait, les enfants de ces familles ne fréquentant plus l'école. Il est donc proposé de rembourser à la famille Bono : 27,70€ et à la famille Cornu : 92,25€. Ceci ne devrait pas se reproduire à l'avenir, des modifications d'enregistrement sont en cours.

A l'unanimité, les élus optent pour ces remboursements.

4) – CŒUR DE VILLAGE : AMENAGEMENT, DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Il s'agit de l'aménagement de Pré Garrot pour lequel une demande de subvention a été faite à la région. Ce projet représente une estimation de 210 000€, la région pourrait verser 75 000€. L'idée étant de faire appel à une entreprise privée pour avoir un chiffrage plus précis. Un dossier va donc être déposé, avant le 31 octobre 2017, au Conseil Départemental afin d'obtenir une subvention.

L'autorisation de demander une subvention a été soumise au vote et accordée à l'unanimité.

5) – MULTI-ACCUEIL DE St PIERRE DE PALADRU : REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Le règlement de fonctionnement du multi-accueil a été joint à la convocation du présent Conseil municipal. Les éléments suivants ont été apportés :

- Un médecin généraliste de Charavines a été rattaché à l'établissement
- Une directrice sera présente 2 jours par semaine (le lundi et le jeudi)
- Les places seront attribuées en priorité au coefficient familial inférieur à 1 000.

- 8 heures d'adaptation seront payées par les familles au lieu de la CAF

Les élus entérinent ces modifications.

6) – GRAND-ANGLE : CONVENTION DE SUBVENTION CULTURE

Dans le cadre de l'organisation des manifestations « Livres en Mains » et « 1 000 ans sont comme un jour », il est impératif de faire apparaître la convention sous « Villages du Lac de Paladru » et de ce fait, d'effectuer une subvention de 1 928€ pour les deux communes historiques.

Ce versement devrait être le dernier puisque ces deux animations vont disparaître.

Les élus acceptent à l'unanimité le versement de cette subvention.

7) – DOSSIER SALLE PALLAS : DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'EXPERTISE et DEPLACEMENT DE LA PORTE DE SECOURS

a) Frais d'expertise

Une expertise a eu lieu concernant la charpente, le carrelage ainsi que les portes fenêtres de la salle Pallas et la somme de 26 000€ a été attribuée à la commune. Les frais d'expertise, à régler par la commune, représentent 11 346,36€.

La Commune souhaite contester cette décision. L'avocat évoque la possibilité que ce soit l'assurance des entrepreneurs qui prenne en charge ces frais d'expertise sachant que seul le carrelage a été remis en cause par l'expert. Pour cela, il demande la somme de 600€.

Les élus doivent donc voter pour : permettre à l'avocat de faire les démarches pour que les entreprises mises en cause s'acquittent du montant de 11 346,36€ et accepter le montant des honoraires de l'avocat de 600€.

Accord des élus à l'unanimité

b) Porte de secours

Il s'agit de modifier le passage existant entre la salle Pallas et le restaurant en créant un sas afin que les utilisateurs de la salle ne puissent pénétrer dans les locaux du restaurateur.

Un devis a été établi d'un montant de 2 770€ HT pour l'installation de cette porte de secours.

Les élus entérinent à l'unanimité la proposition de devis.

8) CITI PARK : MARCHE

Un appel d'offres a été réalisé en Juillet 2017 pour lequel une seule réponse a été enregistrée sur 8 entreprises contactées.

Après négociations, le coût estimé pour le city part est de 28 272€. A cela, il faut ajouter le coût du terrassement pour lequel les différents contacts aboutissent à 9 438€ mais peut encore diminuer. Enfin, il serait plus économique de faire un sol en synthétique dont le montant est évalué à 7 743€.

Il est donc nécessaire de passer un marché global pour un montant de 45 453€.

L'autorisation à passer un marché global de 45 453€ soumise au vote et entérinée à l'unanimité.

9) – CAPV : MARCHE MUTUALISE POUR LA FOURNITURE DE SIGNALISATION VERTICALE

Il s'agit de bénéficier d'un marché à bon de commande sur 3 ans pour l'achat de signalétique verticale. Les coûts sont moins élevés et l'opération peut se faire une fois par an. Des communes en ont déjà bénéficié et les économies varient entre 20 et 43% suivant la demande. Il est donc intéressant d'accéder à ce marché mutualisé.

Les Elus valident à l'unanimité cette proposition.

10) – CAMPING : TRAVAUX SUR BERGES

Des travaux sur le camping le Calatrin doivent être effectués afin de sécuriser les 80 m de berges. Deux méthodes différentes sont approchées et des devis sont en cours de réception et une première estimation a été faite à 40 000€.

Une société a été contactée pour une étude de réalisation d'aménagement de ces berges mais à ce jour, la proposition n'est pas arrivée.

Dossier à suivre dès que les devis seront reçus.

11) – CEREMONIE DES VŒUX

Après discussion, il est décidé que, pour 2017, il y aurait une cérémonie des vœux dans chaque commune historique. Le maire de la commune nouvelle fera le même discours sur les deux communes. JP. Bret interviendra en tant que Président du Pays Voironnais.

Les dates suivantes ont été retenues :

- le 14 janvier 2018 – salle Pallas – à 10h30 pour Paladru.
- Le 21 janvier 2018 – salle du Carré d'Ars - à 11h00 pour Le Pin.

12) DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Sur Paladru, maison mitoyenne – impasse des Jonquilles – vendue : 190 000€

La commune ne préempte pas.

13) QUESTIONS DIVERSES :

- a) Assemblée générale En quête de Sens le vendredi 29/09 à 20h au Pin ; Philippe Accorso y participera
- b) Assemblée générale Dorémifasolac, vendredi 29/09 à 20h30 à Bilieu. JP. Bret et Ch. Pérot iront
- c) un courrier de remerciement du SIAD pour la subvention accordée a été reçu.
- d) Réunion publique le 27/10/2017 initialement prévue à Paladru aura lieu au Pin (la salle de Paladru étant réservée).
- e) Le Conseil municipal des enfants aura lieu le 10 octobre 2017 à 18h à la mairie du Pin. Il est important que les élus se mobilisent pour être présents (au moins 2 de chaque commune).

- f) JP. Bret a reçu une demande de participation au conseil de ce soir pour l'achat de l'alimentation au Pin par les personnes intéressées. Il leur a proposé une rencontre le 19 octobre et invite les élus disponibles à y participer.
- g) Rappel : la Fête de la Science se tiendra les 13 et 14 octobre au Pin. Conférence sur les dinosaures le 13 à 20h30 – salle du Carré d'Ars. Le 14, salle du Conseil : expositions, animation – inauguration à 11h30.
- h) Tennis : inauguration le 28 octobre à 10h30 sur place.
- i) Ch. Pérot propose que l'on organise la solidarité pour les habitants qui ont subi le cyclone IRMA et qui ont tout perdu. Il lui est répondu que s'agissant de recevoir de l'argent, il faut que le support soit fait par une association.

ooOoo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22h15**.

ooOoo

Prochaine réunion du Conseil municipal : JEUDI 9 NOVEMBRE à 20h30 à Paladru